



Un employeur a t'il le droit d'interdire de fumer sur le parking de son entreprise ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 10 février 2007

Un employeur a t'il le droit d'interdire de fumer sur le parking de son entreprise pendant les heures de travail.

Réponse :

L'employeur est en droit d'interdire de fumer dans tous les emplacements qui relèvent de son autorité, à l'exception des domiciles privés d'habitation (logements de fonction)